

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES
Extrait du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N°62/16

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 22	Volants 27
Date de Convocation	07 octobre 2016		
Séance du	L'an Deux Mille Seize, le 14 octobre		
Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel MACH, Maire			
Etaient présents : MM. D. MACH – J.Ch. MORICONI – H. BARBAROS - Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – M. BAYLAC - LUQUET – A. CORDERO - F. VÉLU - A. FOURNIER - J.L. ENGROVA –Y. DURAND – J-P. AURIAC – M. BOURSIER - D. CREN – V. GUILLEMIN - C. MARTINEZ- A. CAUVELET - M. ENGROVA - Ch.BALDO - Ch. PAGES - S. CAUSSIGNAC – Y.PLANTEROSE			
Absents excusés ayant donné procuration : P. DONOT à Ch. PAGES - A. BERNARD à V. GUILLEMIN - S.VILA à H. BARBAROS - C. LEVY à J.Ch. MORICONI - M. VIDAL à J.Ch. VERGEYNST			
Secrétaire de Séance : M. J.Ch. MORICONI			

OBJET : Déclassement du domaine public et vente d'une partie de la parcelle cadastrée AK 259

La ville est propriétaire d'une parcelle située AK 259, située au lotissement *Clos des Fées*, entre les rue des Fées et des Elfes. Suite à une observation d'un géomètre relative à la parcelle AI 165 appartenant à la SA Roussillon Habitat, il ressort que le bâtiment n°2 de leur résidence *Clos des Fées*, construit en 2012 et achevé en 2014, empiète sur le domaine public, à savoir sur la parcelle AK 259. Un document d'arpentage a été réalisé pour diviser la parcelle AK 259, aux frais de l'acquéreur, et donne donc lieu à deux nouvelles parcelles temporairement dénommées Ae et Af.

La SA Roussillon Habitat souhaite régulariser cette occupation du domaine public et acquérir la partie Af de la parcelle AK 259, d'une superficie d'environ 6m².

Préalablement à cette cession, il convient de constater le déclassement du domaine public communal de cette emprise de 6 m², située au lotissement *Clos des Fées*, entre les rues des Fées et des Elfes, actuellement cadastrée AK 259.

Aussi, il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver, d'une part, le déclassement du domaine public communal d'une partie de la parcelle AK 259, temporairement cadastrée Af, d'une superficie de 6 m² et, d'autre part, sa vente à la SA Roussillon Habitat au prix de 1 € pour le lot.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

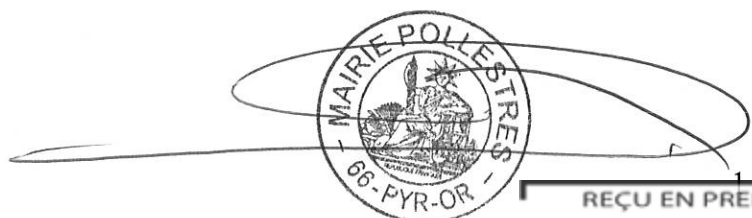
- **AUTORISE** le déclassement d'une partie de la parcelle AK 259 (lot Af), matérialisée sur le plan joint, située entre la rue des Fées et des Elfes, d'une superficie de 6 m² ;
- **AUTORISE** la vente d'une partie de la parcelle AK 259 (lot Af), d'une contenance de 6 m² à la SA Roussillon Habitat, au prix de 1 € le lot ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document utile à la conclusion de cette affaire.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
 POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire

Daniel MACH

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
 Le
 Publication ou Notification
 Le



REÇU EN PREFECTURE

le 26/10/2016

Application agréée E-legalite.com